

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/10/2024 - 37295 - 2016 B 07589 - 822 137 857 - AACHOUR



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2023

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le	01/10/2022	Et clos le	30/09/2023	37295	Regime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					Regime reel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case						
A IDENTIFICATION				B ACTIVITE		
AACHOUR				Adresse du siège social		
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 5 RUE EUGENE VARLIN 93100 MONTREUIL 82213785700014				GREGFFE 18 OCT. 2024		
Ancienne adresse : (en cas de changement)				Tribunal de Commerce DE BORDIGNY (Seine-St-Denis)		
N Téléphone :				Si vous avez changé d'activité, cocher la case		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A o U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :						
SIRET						
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)						
1. Résultat fiscal						
Benefice imposable au taux normal						
Deficit						
Benefice imposable à 15% 32 607						
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%						
PV à long terme imposables à 19%						
Autres PV imposables à 19%						
PV à long terme imposables à 0%						
PV exonérées (art. 238 quinquies)						
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies						
Jeunes entreprises innovantes						
Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur						
Zone de développement prioritaire Art. 44 septuies						
Entreprises nouvelles art. 44 septies						
Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies						
Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies						
Sociétés d'investissements immobiliers cotées						
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies						
Autres dispositifs						
Benefice (+) ou déficit (-) exonéré						
PV exonérées relevant du taux à 15%						
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)						
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE						
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%						
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)						
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration						
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe						
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour soumettre la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :						
Nom et adresse de société tête de groupe :						
H - COMPTABILITE INFORMATISEE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON						
Si oui, indication du logiciel utilisé :						
ECF : Designation du prestataire :						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						
Nom et adresse du conseil :						
CAB ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR Tél 09.53.33.60.18						
Tél :						
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :						
Identité du déclarant :						
N° d'agrément du CGA :						
Date : 30/09/2024 Lieu : MONTREUIL						
Qualité et nom du signataire : AACHOUR AAZIZE GERANT						
CGA Viseur Conventionné Tél :						

Désignation de l'entreprise **AACHOUR**
et Date de clôture de l'exercice **30/09/2023**

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2023

Désignation de l'entreprise **AACHOUR**

et Date de clôture de l'exercice **30/09/2023**

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		AACHOUR		93100 MONTREUIL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		5 RUE EUGENE VARLIN					
Numéro SIRET *		82213785700014					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 30/09/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	180 000	012		180 000
		Autres *	014	8 090	016	8 090	
	Immobilisations corporelles *		028	29 301	030	17 239	12 061
	Immobilisations financières * (1)		040	2 553	042		2 553
	Total I (5)		044	219 944	048	25 329	194 614
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 710	052		1 710
		Marchandises *	060	375	062		375
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	526	070		526
		Autres * (3)	072	1 866	074		1 866
	Valeurs mobilières de placement		080	5 921	082		5 921
	Disponibilités		084	33 093	086		33 093
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	43 492	098		43 492
	Total général (I + II)		110	263 436	112	25 329	238 107
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 500
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Reserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau				134		120 788
	Résultat de l'exercice				136		27 716
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142		150 005
Provisions pour risques et charges				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		1 433
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169		166		19 771
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		44 418		172		66 897
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176		88 102
Total général (I + II + III)				180		238 107	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 - repères) Afin du Code général des impôts		Designation de l'entreprise AACHOUR		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		
				018		
				Exercice N clos le 30/09/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services		217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production immobilisée *				222	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	4 518	244	
	Remunérations du personnel*				250	
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
	Produits financiers (III)	280			Charges financières (IV)	294
	Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		
B - RÉSULTAT FISCAL				312		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				314		
REINTEGRATIONS	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 MOT SDI)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330		
	Écart de valeurs Liquidatives sur OPC	248				
	Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 series D)	249				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Entreprises nouvelles (44 series)	986		2FU TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981		JEI (44 series A)	989	
	ZRD (44 series)	127		ZRR (44 quinquies D)	138	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies A)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quinquies A)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 quinquies A)	992		Zone de développement prior.	993	
	Dont divers	Crédit due au report en arrière du déficit				
		Deduction Exceptionnelles :	art. 39 decies A		655	
			art. 39 decies B		643	
art. 39 decies C				645		
art. 39 decies D				647		
art. 39 decies E				648		
art. 39 decies F				641		
art. 39 decies G				649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						
32 607						
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					
	Déficits antérieurs reportables: *					
	dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						
32 607						

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire article 302 - Section A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise AACHOUR						Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	180 000	402		404		406	180 000	
	Autres	410	8 090	412		414		416	8 090	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 182	442	1 434	444		446	8 616	
	Installations générales, agencements divers	450	8 185	452		454		456	8 185	
	Matériel de transport	460	12 500	462		464		466	12 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	2 553	482		484		486	2 553	
TOTAL		490	218 510	492	1 434	494		496	219 944	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	8 090	502		504		506	8 090	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 976	532	1 067	534		536	7 043	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 884	542	818	544		546	3 702	
	Matériel de transport	550	3 993	552	2 500	554		556	6 493	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570	20 943	572	4 385	574		576	25 329	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Regularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

- Logiciel MTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 152 - Supprimé) Avis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : AACHOUR						Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2					
Terrains	710		715		3					
Constructions	720		725		4					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6					
Matériel de transport	750		755		7					
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-5D				780	
TOTAL	770		775							
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982c		
Déficits imputés								983		
Déficits reportables								984		
Déficits de l'exercice								860		
Total des déficits restant à reporter								870		
III DIVERS										
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381						
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	326		380						
N° du centre de gestion agréé				388						
Montant de la TVA collectée				374	17 407					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	13 207					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-MOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AACHOUR

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/10/2022

et clos le : 30/09/2023

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	4.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	288 919
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	288 919

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 016
Variation positive des stocks	111	100
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	1 116

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	140 759
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 452
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	143 211

IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	146 823

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre L des formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF.	117	146 823

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	288 919
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salaires) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

SARL "AACHOUR"

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €

Siège social: 5 RUE EUGENE VARLIN

93100 MONTREUIL

R.C.S Bobigny B 822 137 857

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 27 716 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T. s'élève à 288 919 €.

Le montant des salaires s'élève à 81 782 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 256 846 € soit un résultat d'exploitation de 33 088 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 27 716 €.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2023/2024.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 27 716 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour: 27 716 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant



SARL "AACHOUR"
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €
Siège social: 5 RUE EUGENE VARLIN
93100 MONTREUIL
R.C.S Bobigny B 822 137 857

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit Janvier, à vingt heures, les associés de la Société, «AACHOUR», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1 500 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur AACHOUR Aazize, gérant associé, présent et acceptant

Le président constate qu'est en dehors de lui titulaire de 50 parts :

- Monsieur AACHOUR Hicham 50 parts sociales,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 30 Septembre 2023
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 30 Septembre 2023 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 27 716 € de la façon suivante :

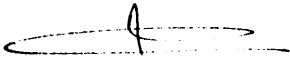
- Dans le poste Report à Nouveau pour : 27 716 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur AACHOUR Hicham



Monsieur AACHOUR Aazize

